

SSVP SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL

120 Avenue du Général Leclerc

75014 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

GENERALE FIDUCIAIRE
D'AUDIT ET DE CONSEIL

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

4, rue de Laborde - 75008 PARIS

Tél. +33 (1) 44 90 73 00 - Fax +33 (1) 44 90 73 09

SARL au Capital de 50 000 Euros - R.C.S. PARIS 387 832 132 – SIRET : 387 832 132 00022
NAF : 8299Z – N° TVA intracommunautaire : FR 32 387 832 132

GENERALE FIDUCIAIRE
D'AUDIT ET DE CONSEIL

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

4, rue de Laborde - 75008 PARIS

Tél. +33 (1) 44 90 73 00 - Fax +33 (1) 44 90 73 09

SSVP SOCIETE SAINT VINCENT DE
PAUL

PARIS ILE DE FRANCE

120 avenue du Général Leclerc

75014 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux Membres de l'association Société Saint-Vincent-de-Paul de Paris,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

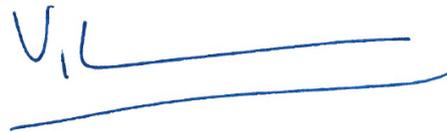
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 10 avril 2024

A handwritten signature in blue ink, consisting of the letters 'P' and 'J' followed by a long horizontal stroke that curves slightly upwards at the end.

Pascal JARZAGUET
Commissaire aux Comptes

Société Saint Vincent de Paul de Paris

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amort	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0		0	0
Avances et acomptes			0	
Immobilisations corporelles				
Terrains	52 157	0	52 157	52 157
Constructions	172 325	59 461	112 865	115 586
Installations techniques, matériel et outillage industriels	87 914	87 914	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0		0	0
Avances et acomptes	0		0	0
Biens reçus par legs ou donatio à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations financières			0	
Participations et Créances rattachées	0		0	0
Autres titres immobilisés	0		0	0
Prêts	0		0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL (I)	312 397	147 375	165 022	167 743
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	0	0	0	0
Créances reçues par legs ou donations	0		0	0
Autres Créances	899 975		899 975	1 992 455
Valeurs mobilières de placement	65 181	0	65 181	80 275
Instruments de trésorerie	0		0	0
Disponibilités	2 748 804		2 748 804	1 248 887
Charges constatées d'avance	3 992		3 992	0
TOTAL (II)	3 717 952	0	3 717 952	3 321 617
Frais d'émission des emprunts (
Primes de remboursement des (
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 030 349	147 375	3 882 973	3 489 360

Société Saint Vincent de Paul de Paris

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires sans droit de reprise	1 766 040	1 766 040
Fonds propres complémentaires sans droits de reprise	0	0
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droits de reprise	0	0
Fonds propres complémentaires avec droits de reprise	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	244 000	244 000
Réserves pour projet de l'entité	0	0
Autres Réserves	0	0
Report à nouveau	1 457 753	1 433 768
Excédent ou déficit de l'exercice	365 555	23 985
Situation nette (sous-total)	3 833 348	3 467 793
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
TOTAL (I)	3 833 348	3 467 793
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	0	0
TOTAL (II)	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
TOTAL (III)	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	525	525
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 420	8 424
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	40 681	12 619
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL (IV)	49 626	21 568
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 882 973	3 489 360

Société Saint Vincent de Paul de Paris

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 646	3 471
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	5 622	15 228
dont ventes de dons en nature	1 809	11 530
Ventes de prestations de services	5 200	0
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 000	11 430
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	318 647	317 212
Mécénats	45 062	750
Legs, donations et assurances-vie	440 716	163 960
Contributions financières	2 326	25 438
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0	0
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	73 584	74 958
TOTAL I	897 804	612 448
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	2 402	5 914
Variation de stocks	0	0
Autres achats et charges externes	257 765	248 991
Aides financières	275 995	338 137
Impôts, taxes et versements assimilés	2 370	1 156
Salaires et traitements	0	0
Charges sociales	0	0
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 722	2 722
Dotations aux provisions	0	0
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	423	9
TOTAL II	541 676	596 929
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	356 128	15 519
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 077	808
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges financières	0	0
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL III	12 077	808
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges financières	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 448	0
TOTAL IV	1 448	0
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	10 629	808
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	366 757	16 327

Société Saint Vincent de Paul de Paris

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits sur opérations de gestion	0	12 088
Sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles	0	0
TOTAL V	0	12 088
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges sur opérations de gestion	0	943
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles	0	0
TOTAL VI	0	943
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	11 145
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 202	3 487
Total des produits (I+III+V)	909 880	625 344
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	544 326	601 359
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	365 555	23 985
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	6 663	9 825
Prestations en nature	15 600	15 600
Bénévolat	1 980 657	1 749 504
TOTAL	2 002 920	1 774 928
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	6 663	9 825
Mise à disposition gratuite de biens	15 600	15 600
Prestations	0	0
Personnel bénévole	1 980 657	1 749 504
TOTAL	1 996 257	1 774 928

Annexes légales

PREAMBULE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 882 973 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 365 555 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

1) REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

➤ **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

➤ **IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

➤ **CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2022, la SSVP de Paris avait avancé des fonds pour la constitution de la SCI Ozanam à hauteur de 1 486 000 €. Début 2023, elle a récupéré les fonds car le projet n'aboutissait pas.

➤ **LE RESULTAT**

Ce résultat tient compte d'un legs et des assurances-vie d'un montant total de 440 716 € qui explique en grande partie la variation du compte de résultat.

➤ **LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

Le poste le plus important est constitué par les heures de bénévolat d'un montant total de 2 002 920 €. Il a été obtenu en valorisant les heures de bénévolat qui ont été recensées par le taux SMIC horaire en vigueur.

➤ **LES PRODUITS FINANCIERS**

Les intérêts générés par le compte à terme placé le 16/02/2023 pour 1 500 000 euros sur une durée de 12 mois a généré un produit financier comptabilisé à sa date d'échéance soit en février 2024.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfiques			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
SSVP CNF	812 523		
Produits à recevoir (Leg du National et dons)	87 452		
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	899 975		
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	525		525	
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	8 420	8 420		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfiques				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	28 000	28 000		
Autres dettes				
Charges à payer (Campagne de dons...)	12 681	12 681		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	49 626	49 101	525	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				